

# **Société ADWYA**

**Registre de Commerce : B164701996**

**Matricule Fiscale : 014346YAM000**

**Code en Douane : 12504A**

**Adresse : BP 658 - Route de la Marsa Km 14 Tunis**

## **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société « ADWYA », tenue le 24 Avril 2017. Le conseil a chargé le président du conseil pour la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le **21 Juin 2017** à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016
2. Lecture et approbation des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2016
7. Proposition de renouvellement et/ou nomination d'administrateurs
8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
9. Délégation de pouvoirs nécessaires

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

# Projet

## Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille dix-sept et **le 21 Juin 2017** à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

**Mrs Hichem TERZI** et **Mr Mounir JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

**Mr. Med Maher SNOUSSI** est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émargée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de ..... % des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2016
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint le bilan, l'état de résultat ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la

disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Renouvellement et/ou nomination d'Administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve les états financiers de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016,

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2016, qui est de l'ordre **2.734.405,000** TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2016 :	2.734.405,000 TND
○ Réserves légales (5% Bénéfice Net)	136.720,250 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	1.287.000,000 TND
○ Autres réserves ordinaires	1.310.684,750 TND

### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2016.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Cinq mille Dinars (5 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2016.

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat des Administrateurs actuels arrive à expiration, décide de renouveler/Nommer, le mandat des Administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2019 :

- Mr Tahar EL MATERI
- Mr Moncef ZEMERLI
- Mr Mounir JERBI, représentant les petits porteurs,
- Mr Hichem TERZI, représentant les petits porteurs,
- Mr Sofiene EL MATERI
- Madame Molka DHAHAB EL MATERI

### **HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix Heures Cinquante minutes (10h50mm).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

#### **LE PRESIDENT**

**Tahar EL MATERI**

#### **LE SECRETAIRE**

**Med Maher SNOUSSI**

#### **LES SCRUTATEURS**

**Hichem TERZI**

**Mounir JERBI**

# **Société ADWYA**

**Registre de Commerce : B164701996**

**Matricule Fiscale : 014346YAM000**

**Code en Douane : 12504A**

**Adresse : BP 658 - Route de la Marsa Km 14 Tunis**

## **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE** **EXTRAORDINAIRE**

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société « ADWYA », tenue le 24 Avril 2017. Le conseil a chargé le président du conseil pour la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le **21 Juin 2017** à 11 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

# Projet

## Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille dix-sept et **le 21 Juin 2017** à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

**Mrs Hichem TERZI** et **Mr Mounir JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

**Mr. Med Maher SNOUSSI** est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que la majorité des actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale Extraordinaire.

Le Président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège sociale dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre Quinze (15) anciennes avec une jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Le capital serait porté de 19.305.000,000 dinars à 20.592.000,000 dinars.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 1.287.000,000 dinars par incorporation de la totalité de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2016. Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1.287.000 Actions nouvelles de 1 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison **(01)** d'une nouvelle action gratuite pour **(15)** Quinze anciennes.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Le capital social passera ainsi de Dix Neuf Millions Trois Cent Cinq Mille dinars (19.305.000,000) à Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20.592.000,000 dinars).

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 19 305 000 actions composant le capital social et/ou cessionnaires des droits d'attributions en bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour Quinze (15) actions anciennes.

**L'exercice du droit d'attribution commence à partir du.....**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au conseil d'administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

**« Le capital social est fixé à Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20.592.000,000) dinars divisé en 20.592.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 20.592.000 totalement souscrites et intégralement libérées ».**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze Heures quarante cinq minutes (13h).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

**LE PRESIDENT**

**Tahar EL MATERI**

**LE SECRETAIRE**

**Med Maher SNOUSSI**

**LES SCRUTATEURS**

**Hichem TERZI**

**Mounir JERBI**